

## **Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 13 novembre 2018**

Le treize novembre deux mille dix-huit, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

**Présents** : Messieurs AVY Christian (Maire) +1pouvoir, URBANIAK Michel +1pouvoir, HANSART Michel (adjoints), FRISON Fabrice, NIOT Daniel, Mesdames KALOTA Ghislaine, HANNECART Pascale (adjointes) +1pouvoir, DUMONT Carole, LEFEBVRE Nathalie +1pouvoir, LORIDANT Sylvie, NOBÉCOURT Martine

**Absents excusés** : Messieurs DELATTRE Albert (pouvoir Mme Hannecart), MEUNIER Bernard (pouvoir Mr Avy), Mesdames COSTA-DELOBEL Sophie (pouvoir Mr Urbaniak), DELEBECQUE Stéphanie (pouvoir Mme Lefevre),

**Secrétaire de séance** : Mme LORIDANT

**Convocation du 06.11.2018**

**Membres en exercice : 15**

**membres présents : 11**

**membres votants : 11 + 4 pouvoirs**

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h30 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 2 Octobre 2018
- Rapport du Maire
- Fusion avec la commune de Grécourt
- Réparation éclairage public à Canisy
- Dossier Défense incendie (Bornes non conformes)
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil, l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Appellation de l'impasse de la place
- 3 baux ruraux à reconduire

**Le conseil donne son accord pour ces rajouts.**

Mme Loridant Sylvie est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02 OCTOBRE 2018**

Il est écrit que les membres du conseil acceptent la fusion avec Grécourt, mais il fallait lire : les membres du conseil acceptent **l'étude** de la fusion avec Grécourt.

**Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité et sera corrigé.**

#### **RAPPORT DU MAIRE :**

Les films anti-vue sur les vitres donnant sur la salle des sports ont été posés par la société SLNett pour un montant de 300 € et le matériel fourni par la société Chimère pour un montant de 1275.00 €, cette société a offert les panneaux annonceurs de vente des terrains rue sole triquet.

Concernant les dégâts subit sur les bâtiments communaux, la gendarmerie a précisé avoir des éléments sur les coupables qui vont être poursuivi, l'assurance n'a toujours pas donné le montant d'indemnisation.

Concernant la salle Brohon de Bacquencourt, toujours pas de précision sur le début des travaux de remise en état, le bureau de vote du 26 mai sera certainement déplacé dans la salle des fêtes de Hombleux pour les électeurs de Bacquencourt lors des Européennes 2019, la Préfecture est prévenue pour un accord avant le 31 décembre 2018

Dans le cadre des formations ou remise à niveau, tout le personnel a passé, les 29 et 30 octobre, la formation SST (secouriste-sauveteur du travail), tous ont obtenu le diplôme et le 31 octobre tous ont pratiqué un recyclage du maniement extincteur.

Le logement rue du calvaire a été libéré, madame RAFFAITIN a trouvé une personne pour son départ, nous l'avons rencontrée, c'est Aurore, qui travaille à l'école comme RASED, ce logement lui va et de ce fait, permet à madame RAFFAITIN de ne pas perdre le préavis prévu au contrat. Par contre, j'ai demandé un mois pour réaliser des contrôles sur le chauffage et l'électricité, j'ai demandé à l'entreprise Seine de venir contrôler les radiateurs qui ne chauffent pas assez et consomment beaucoup.

#### Retour sur la réunion CCES du 13 septembre

Mise en place de la taxe GEMAPI (gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) nouvelle compétence attribuée à la CCES à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2019

Répartition du produit éolien comme par la CCPN soit 50 % pour la commune d'accueil, 30 % réparti sur toutes les 42 communes de la CCES et 20 % pour la CCES

Création d'un plateau multi loisir sportif sur l'espace scolaire collège

Travaux de réhabilitation de l'aire gens du voyage pour un coût de 78222.98 € subventionné à 25 %

Extension de l'action FISAC pour le développement des entreprises à l'ex CCPN

Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Et quelques autres dossiers concernant d'autres communes

Mise en place de fonds de concours : 20 % pour travaux bâtiment (clos couvert, hors agencement et transformation intérieur, préservation du patrimoine culturel y compris) et travaux de voirie (bordure, tapis) hors entretien (gravillons et trottoir).

#### **FUSION AVEC LA COMMUNE DE GRÉCOURT :**

Les budgets des communes de Hombleux et de Grécourt sont distribués aux membres présents.

Le conseil de Grécourt a délibéré vendredi 9 Novembre pour fusionner avec la commune de Hombleux :

4 Voix pour la fusion et 3 Abstentions

5 Voix pour créer des communes déléguées et 2 abstentions

Ce soir, il faut donc décider s'il y a fusion ou non, et dans quels termes également, mais avant toutes décisions, il est à rappeler quelques propos qui ont été échangés lors des différentes réunions.

Suite à la réunion de présentation avec Monsieur le Sous Préfet, accompagné de Monsieur Le secrétaire général Mr Misiak, ainsi que le trésorier payeur Mr Mathieu, il avait été demandé la production d'un pré budget qui va être présenté ce soir. Monsieur le S/Préfet a bien présenté les différentes solutions en appuyant sur le fait que Grécourt avait plus à gagner dans cette affaire que Hombleux, il avait été aussi question de la possibilité de transformer la Mairie en logement, précisant aussi qu'il y aurait des aides de la part de l'Etat.

Une réunion d'adjoint a été programmée le mardi suivant, pour étudier les aspects positifs et négatifs pour la commune de Hombleux.

N'ayant pas les demandes de Grécourt, une rencontre a été décidée par le Maire de Hombleux avec le maire et l'adjoint de Grécourt. Il a été évoqué le mode de fusion sans communes déléguées, le nom de la nouvelle commune, Hombleux et le siège à Hombleux. La mise en place de la nouvelle municipalité, tout cela n'a pas été acté mais verbal.

A la vue de la délibération du Conseil de Grécourt,

Considérant que la demande de fusion était plus favorable pour Grécourt et non pour Hombleux,

Considérant qu'en voulant garder une mairie déléguée avec le choix de ne pas remplacer l'ancienne mairie par un logement, permettant d'avoir un retour financier et également une augmentation de population,

Considérant que le coût financier des indemnisations ne serait pas en diminution, Mr le Maire indique que sa position est toute différente de la précédente réunion et propose de ne pas accepter cette fusion dans ces mêmes termes.

Pour la commune de Hombleux, la fusion ne pourrait se faire qu'avec la suppression des mairies déléguées et avec un fonctionnement identique aux deux hameaux de Bacquencourt et de Canisy et ceci, dans le but d'équité communale, de plus, en considérant la population de Grécourt aux nombres de 21 habitants pour être accueillie par une population de Hombleux de 1142 habitants.

Mr le Maire demande le vote des membres :

\* Pour des mairies déléguées de Hombleux et Grécourt :

Pour	contre	abstention
0	11+4 pouvoirs	0

***A l'unanimité, les membres du Conseil décident de ne pas installer de mairies déléguées.***

\* Pour la fusion avec la commune de Grécourt :

Pour	contre	abstention
7+4 pouvoirs	3	1

***A la majorité, les membres du Conseil décident la création d'une commune nouvelle par la fusion de Hombleux et de Grécourt.***

\* Pour le nom de la commune nouvelle : Hombleux

Pour	contre	abstention
8+4 pouvoirs	3	0

***A la majorité, les membres du Conseil décident que la commune nouvelle se nommera Hombleux.***

\* Pour le siège de la nouvelle commune à Hombleux :

Pour	contre	abstention
8+4 pouvoirs	3	0

***A la majorité, les membres du Conseil décident que la commune nouvelle siègera à Hombleux.***

Suite à ces votes, Mme Dumont lit un texte explicatif, elle demande que ce texte soit annexé au compte rendu, Mr le Maire et le Conseil n'y voient pas d'objection.

### **ÉCLAIRAGE PUBLIC A CANISY :**

Suite à un accident occasionné par un véhicule face au cimetière de Canisy, les deux candélabres ont été détruits, un seul a pu être récupéré et remis en place, pour le second un devis de remise en état a été demandé. Un contact a été pris avec le conducteur du véhicule pour qu'il fasse usage de son assurance. Il préfère prendre à sa charge le coût restant à la charge de la commune par ses propres moyens.

Mr le Maire propose de le réparer et de le déplacer rue du cimetière.

La FDE demande une autorisation du conseil par délibération pour la remise en place du lampadaire.

Montant pris en charge par la Fédération : 263 €

Contribution de la commune 449 €

---

Montant total TTC 712 €

Pour	contre	abstention
11+4 pouvoirs	0	0

***A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent l'émission d'un titre de 449 € à l'encontre du conducteur pour la réparation du lampadaire.***

### **MODIFICATION DU RÉSEAU DE DÉFENSE INCENDIE :**

Suite au dernier contrôle de SDIS 80, il est apparu que deux poteaux ne sont plus conformes au règlement de DECI, ces poteaux sont trop près des murs de clôture ce qui gêne fortement à leur manœuvre en cas d'incendie. Il s'agit du poteau situé dans la cité à l'angle de la rue des jardins et la rue du clos, ainsi que celui rue du bas à Canisy.

Il a été demandé des devis de modification auprès du délégataire :

rue du clos : 3517.69 €

rue du bas : 8076.64 € ou 3815.56 € si poteau enterré (suivant autorisation du sdis80)

Mr le Maire demande au conseil de valider ces devis qui seront mis au budget 2019.

***Les membres demandent que des devis soient demandés à d'autres prestataires.***

### **IMPASSE DE LA PLACE**

La SIP DGFIP demande de valider le nom de la rue « impasse de la place » située au fond de la place, perpendiculaire à la rue du stade et parallèle à la rue du calvaire, suite à la construction de 2 maisons neuves.

Pour	contre	abstention
11+4 pouvoirs	0	0

***A l'unanimité, les membres du Conseil adoptent l'appellation « impasse de la place » pour la ruelle au fond de la place.***

### **RENOUVELLEMENT DE BAUX RURAUX**

3 baux sont arrivés à terme au 1<sup>er</sup> octobre 2018, ils sont toujours occupés par les mêmes locataires.

SCEA Delattre : 1 ha 10 ca pour un montant annuel de 255 €

SCEA Voisin pour un montant annuel de 119 €

Rouillard Régis pour un montant annuel de 87 €

Ces baux sont à reconduire pour 9 ans du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 1<sup>er</sup> octobre 2027.

Mme Hannecart s'étonne que ces baux soient renouvelés aux mêmes locataires alors qu'il y aurait pu y avoir un appel de reprise par une personne intéressée.

Mr le Maire répond que les locataires en place sont prioritaires.

Pour	contre	abstention
10+3 pouvoirs	0	1+1 pouvoir

***A la majorité, les membres du Conseil décident de renouveler les 3 baux ruraux et autorisent Mr le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.***

### **INFOS :**

- **Transfert des excédents du budget assainissement :**

Suite au transfert de la compétence à la CCES au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, il y aura possibilité à discuter le montant des excédents à reverser en même temps, les montants cumulés s'élèvent à un montant total de plus de 224 538 €. Au début, cela était logique de démarrer avec des fonds, ensuite c'est le consommateur utilisateur qui devait payer soit le coût reporté sur le M3 d'eau. Ce qui fait que tous les administrés ont contribué au travers de leurs impôts au coût de l'assainissement sans pour cela avoir le service puisque la dernière tranche vient seulement d'être réalisé. Mr le Maire a vu avec le trésorier et va essayer de débattre pour en garder un peu.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Trous à Canisy :

- Pour la rue du monument, un devis sera fait par l'entreprise Coelho.

Eclairage public à Bacquencourt :

- Problème entre Enedis et Sopelec pour changer le compteur → réglé.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h15.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

**Fusion avec la commune de Grécourt**

Au 1er janvier 2018, la France compte plus de 550 communes nouvelles sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La loi pour « des communes fortes et vivantes » du 16 mars 2015, initiée par l'Association des Maires de France, puis la loi du 8 novembre 2016 offrent certes, des perspectives intéressantes aux communes qui souhaitent se regrouper, dans le cadre d'une démarche volontaire.

En ce qui concerne notre commune, le projet de regroupement avec Grécourt n'est pas un sujet nouveau, pour avoir été évoqué depuis plusieurs années.

Pourtant, aujourd'hui, il revient à l'ordre du jour avec une décision à prendre sous deux mois et ce, parce qu'il ne peut être procédé à aucun redécoupage des circonscriptions électorales dans l'année précédant le renouvellement des assemblées municipales, dont les prochaines élections sont prévues en 2020.

Néanmoins, cet engagement nous semble très précipité, car la création d'une commune nouvelle, qui ne doit pas être un objet technocratique, une affaire d'élus, et encore moins une affaire politique, constitue une charge de travail non négligeable.

De plus, cette décision est à prendre par une instance représentative en place, qui va donc être appelée à commencer à travailler sur un projet de convention, d'organisation, mais dont tous les membres, impliqués aujourd'hui, ne mèneront probablement pas leur mission à terme face au travail à fournir par rapport aux proches élections. Il n'est pas dans notre éthique de laisser un dossier de si longue haleine non achevé, qui plus est, à la charge d'une nouvelle équipe.

Par ailleurs, si la loi ne prévoit pas de votations de la population (sauf cas exceptionnels), il aurait tout de même été opportun d'informer et de consulter les habitants des dites communes avant la décision finale des élus.

En effet, une communication bien orchestrée, la participation et l'implication des concitoyens constituent pour nous, un facteur essentiel à la réussite du projet de création de la commune nouvelle, mais également nécessaire à sa mise en oeuvre.

En conclusion, au regard des éléments précédemment développés, nous ne pouvons nous engager favorablement à cette fusion aujourd'hui.

Carole Dumont      Fabrice Frison      Sylvie Loidant